P-40

DOSSIER: 1521 NOM: Bertrand PRÉNOM: Hervé

NAISSANCE: 1943-01-26

DICTÉ OU RÉDIGÉ LE: 1994-04-27 TRANSCRIT LE: 1994-04-27

RÉVISION DE DOSSIER

À sa demande, nous avons rencontré aujourd'hui monsieur Hervé Bertrand qui a été hospitalisé au Mont-Providence pour la période de mars 1955 au mois de juin 1959. Il nous demande la révision de son dossier à cause de l'inexactitude du diagnostic de déficience mentale posé à l'époque et que l'on retrouve, en effet, sur la feuille sommaire du dossier.

Après étude du dossier, nous constatons que les examens démontrent que monsieur Bertrand ne présentait aucune pathologie psychiatrique et les différents tests psychologiques effectués à l'époque dépassent le quotient intellectuel de 70, norme miminale requise pour poser un diagnostic de retard mental. En conséquence, nous concluons que le diagnostic posé sur la feuille sommaire ne réflète pas le contenu du dossier et doit être invalidé.

À notre avis, l'admission de monsieur Bertrand a été faite pour des raisons sociales; il ne présentait aucune pathologie psychiatrique ni retard mental.

MG/ml

Manuel Galiana, m.d.

psychiatre

Directeur des services professionnels